

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL324

présenté par

Mme Beaudouin-Hubiere et Mme Motin

-----

### ARTICLE 3

I. – Compléter l’alinéa 15 par la phrase suivante :

« Le président ou la majorité des membres titulaires désignés par les organisations syndicales de la formation spécialisée peut demander l’inscription à l’ordre du jour de la formation spécialisée de toute question liée à ses attributions ».

II. – En conséquence, compléter les alinéas 17, 44, 54, 79, 80, 93, 116 et 118 par la même phrase.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à la FSSCT de se réunir en urgence. Cela était l’une des prérogatives du CHSCT.